

Nomination de l'Administrateur provisoire du Pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.781-3 ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Vincent VALMORIN, Professeur des Universités, est nommé Administrateur provisoire du Pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de Monsieur Vincent VALMORIN prend effet à compter du **11 février 2019**, jusqu'à l'élection du Vice-président du pôle.

Article 3

A ce titre Monsieur Vincent VALMORIN est chargé d'administrer le pôle et notamment de poursuivre le traitement des projets en cours et de préparer l'élection visant la désignation d'un nouveau vice-président de Pôle Guadeloupe.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 08 février 2019

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY